

**CONSEIL MUNICIPAL**  
**Jeudi 1<sup>er</sup> avril 2010**  
**Salle du Conseil**  
**20 heures**

L'an deux mil dix et le premier avril, le conseil municipal légalement convoqué le vingt-cinq mars, s'est réuni à la mairie, sous la présidence de Monsieur Serge BONTEMPS, Maire en exercice.

Etaient présents : MM. BONTEMPS, GROIZELEAU, Mmes T'HOOFT, M. BROUE, Mme MARIEL, M. MIELOT, Mme MONTI, M. THEAU, Mme NEMINTIUS, M. HUREZ, Mmes CASSÉ, DUCHENET, M. BASILLE, Mme DE SAINT PRIEST, M. PREVELLE, Mme LEFEBVRE, M. COURAGEUX, Mlle BROUSSE, Mme LEBAUT.

Absents excusés : Mme HAGUET-VOLCKAERT (pouvoir à Mme NEMINTIUS), M. MEVEL (pouvoir à M. BROUE), M. MATHIEU (pouvoir à M. BONTEMPS), Mme FURON (pouvoir à M. GROIZELEAU), M. DEMAY (pouvoir à M. BASILLE), M. JOUAN (pouvoir à Mme MARIEL), M. PASSELANDE (pouvoir à M. PREVELLE).

Absents temporaires : Mme DE SAINT-PRIEST (pouvoir à M. HUREZ) – Mme DE SAINT-PRIEST rejoint ses collègues à 20h20.

Mme T'HOOFT est élue secrétaire de séance et procède à l'appel.

La séance est ouverte à 20 heures 05.

**1 Approbation du compte-rendu de la séance du lundi 1<sup>er</sup> mars 2010.**

M. COURAGEUX précise au troisième paragraphe de la page 5 : "concernant les investissements, M. COURAGEUX pose la question de savoir si GRAVIGNY externalise certains travaux, ce qui ramène le ratio personnel par heure à la hauteur de ST SEBASTIEN. On s'aperçoit que ce sont les contingents et subventions qui sont les plus importants 163/94 ainsi que les intérêts d'emprunts 77/19.

Sur le plan des recettes CONCHES et GRAVIGNY ont eu, avant la création de la Communauté de Communes, une taxe professionnelle plus importante que ST SEBASTIEN, ce qui leur a permis de développer des infrastructures sans peser sur l'impôt des ménages."

Cette rectification prise en compte, le compte-rendu est adopté à la majorité.

**2 Remplacement de M. FORGEOT – Modifications des représentations et commissions.**

Monsieur Pierre FORGEOT ayant démissionné de ses fonctions au sein du conseil municipal, il convient de procéder à son remplacement pour les commissions municipales et pour son poste de conseiller communautaire.

Concernant le poste de conseiller communautaire, après que M. le Maire ait fait appel aux candidatures, il s'avère que seuls sont candidats, M. PREVELLE pour le poste de conseiller titulaire et M. COURAGEUX en qualité de suppléant.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal désigne M. PREVELLE pour le poste de conseiller titulaire et M. COURAGEUX en qualité de suppléant à la Communauté d'Agglomération d'EVREUX.

Par ailleurs, M. PREVELLE remplacera M. FORGEOT à la Commission Municipale des Finances ; Mme LEBAUT succèdera à M. FORGEOT à la Commission d'Urbanisme.

S'agissant du poste de M. FORGEOT au CCAS, il est proposé en accord avec la minorité de geler ce poste afin de respecter la proportionnalité de la représentation. M. PREVELLE précisant qu'il ne s'agit pas là de désintéret.

### 3 Présentation des Comptes Administratifs 2009 de la Caisse des Écoles et du Budget Principal.

M. GROIZELEAU présente les comptes administratifs de la Commune et de la Caisse des Ecoles dont la synthèse est relatée dans le tableau joint.

<b>COMPTE ADMINISTRATIF ECOLES 2009</b>					
	<b>2005</b>	<b>2006</b>	<b>2007</b>	<b>2008</b>	<b>2009</b>
Charges à caractère général	2 959 €	2 424 €	263 €	2 246 €	2 049 €
Autres charges de gestion courante	4 663 €	6 224 €	7 758 €	5 697 €	7 925 €
Depenses imprévues					
<b>TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>7 622 €</b>	<b>8 648 €</b>	<b>8 021 €</b>	<b>7 943 €</b>	<b>9 974 €</b>
Dotations et participations	4 576 €	5 260 €	8 200 €	8 200 €	8 200 €
Produits exceptionnels	646 €	455 €	720 €	834 €	815 €
Resultat reporté	5 334 €	2 934 €	1 €	900 €	1 991 €
<b>TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>10 556 €</b>	<b>8 649 €</b>	<b>8 921 €</b>	<b>9 934 €</b>	<b>11 006 €</b>
<b>EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>2 934 €</b>	<b>1 €</b>	<b>900 €</b>	<b>1 991 €</b>	<b>1 032 €</b>

Pour la Caisse des Ecoles, il propose d'inscrire pour 2010 toutes les dépenses afférentes aux écoles y compris les voyages scolaires.

<b>COMPTE ADMINISTRATIF 2009</b>						
	<b>2006</b>	<b>2007</b>	<b>2008</b>	<b>2009</b>	<b>ECART</b>	
Charges à caractère général	594 278 €	651 673 €	722 109 €	772 885 €	50 776 €	
Charges de personnel	1 189 002 €	1 318 840 €	1 240 924 €	1 230 002 €	-10 922 €	
Autres charges de gestion courante	393 914 €	372 696 €	474 264 €	557 398 €	83 134 €	
Charges financières	55 619 €	69 994 €	75 135 €	73 197 €	-1 938 €	
Charges financières sur exercice antérieur	42 408 €					
Charges exceptionnelles	20 069 €	10 587 €	1 845 €	6 962 €	5 117 €	
Prélevement loi SRU				7 344 €	7 344 €	
Ventes de foncier	0 €	645 000 €	125 000 €			
Depenses imprévues						
<b>TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>2 295 290 €</b>	<b>3 068 790 €</b>	<b>2 639 277 €</b>	<b>2 647 788 €</b>	<b>8 511 €</b>	
<b>EXCEDENT ANTERIEUR</b>				127 610 €		
Produits des services	156 439 €	146 249 €	223 473 €	182 766 €	-40 707 €	
Impôts et taxes	1 397 049 €	1 420 805 €	1 464 253 €	1 536 740 €	72 487 €	
Dotations et participations	813 767 €	847 995 €	889 909 €	863 299 €	-26 610 €	
Autres produits de gestion	35 189 €	31 616 €	50 799 €	63 212 €	12 413 €	
Attenuations de charges	37 068 €	110 026 €	73 432 €	89 239 €	15 807 €	
Transfert de charges	0 €	0 €		0 €		
Produits financiers	445 €	62 €	65 €	71 €		
Travaux en régie	25 422 €	39 263 €	38 107 €	39 871 €	1 764 €	
Produits exceptionnels	19 363 €	11 974 €	19 813 €	17 367 €	-2 446 €	
Ventes de foncier		645 275 €	125 000 €			
<b>TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>2 484 742 €</b>	<b>3 253 265 €</b>	<b>2 884 851 €</b>	<b>2 920 175 €</b>	<b>35 324 €</b>	
<b>AUTOFINANCEMENT</b>	<b>189 452 €</b>	<b>184 475 €</b>	<b>245 574 €</b>	<b>272 387 €</b>	<b>26 813 €</b>	
Dotations aux amortissements	85 354 €	100 261 €	110 486 €	128 843 €	18 357 €	
<b>EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>104 098 €</b>	<b>84 214 €</b>	<b>135 088 €</b>	<b>143 544 €</b>		

RECETTES	2009	DEPENSES	2009
EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT	31 345 €	REMBOURSEMENT DETTE EN CAPITAL	138 024 €
DOTATION AUX AMORTISSEMENTS	128 844 €	DETTE ENVERS LE SIEGE	11 948 €
TOTAL	160 189 €	TRAVAUX EN REGIE	39 871 €
SOLDE (A)	-29 654 €	TOTAL	189 843 €
RECUPERATION DE TVA	265 914 €	INVESTISSEMENTS DE L'ANNEE	692 766 €
TAXE LOCALE EQUIPEMENT (TLE)	40 253 €		
SUBVENTIONS	4 800 €		
VENTE DE FONCIERS	0 €		
EMPRUNTS NOUVEAUX	0 €	RESTE A REALISER	26 962 €
RESERVES	7 479 €	REPORT à NOUVEAU	679 336 €
RESTE A REALISER ( subventions)	1 110 272 €		
TOTAL	1 428 718 €	TOTAL	1 399 064 €
		SOLDE (B)	-29 654 €
(A-B)	0 €		

#### 4 Approbation des Comptes Administratifs 2009 de la Caisse des Écoles et du Budget Principal.

M. PREVELLE remarque que certaines recettes ne sont pas encore rentrées en trésorerie.

Il constate que l'ensemble du système est tendu, mais que l'on parvient tout de même à équilibrer les comptes, alors qu'au début de l'exercice, la situation semblait plus alarmante ; heureusement que la ligne de trésorerie est peu onéreuse, ce qui limite les frais financiers.

Concernant le SIVU, il souligne que cela rend un grand service à la population, mais son coût est non négligeable ; les chiffres prévisionnels de la CAF étaient bien inférieurs.

M. le Maire rappelle que le SIVU est confronté aux mêmes problèmes de récupération de subventions, auprès de la CAF notamment et de règlement par les familles (17 K€d'arriérés).

M. GROIZELEAU précise à son tour que dans l'étude de la CAF, le décalage de versement des subventions n'était pas pris en compte. On peut, raisonnablement, estimer que le coût du fonctionnement du SIVU pour la Commune se situera entre 190 et 195 K€par an.

Suite à ces précisions, le Conseil Municipal adopte, à l'unanimité, le compte administratif 2009 de la Caisse des Ecoles et adopte à la majorité, le compte administratif 2009 de la Commune, M. PREVELLE, Mme LEFEBVRE, M. COURAGEUX, Mlle BROUSSE, Mme LEBault et M. PASSELANDE, s'étant abstenus.

#### 5 Bilan des cessions et acquisitions immobilières pour 2009

Pour l'année 2009, il n'y a pas eu de cession foncière.

Concernant les acquisitions, la Commune a acheté une bande de terrain de 140 m<sup>2</sup> appartenant à M. BRUD, afin de créer une sente piétonne reliant la rue du Buisson à la rue Baudard, pour une somme de 1.400 €soit 10 €/m<sup>2</sup>.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal approuve le bilan des cessions et acquisitions immobilières 2009, tel qu'il est présenté ci-dessus.

## 6 Approbation des Comptes de gestion 2009 de la Caisse des Écoles & du Budget Principal.

Les comptes de gestion du Trésorier Municipal sont rigoureusement identiques aux résultats des comptes administratifs.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal approuve les comptes de gestion de la Caisse des Ecoles et du Budget Communal, tels qu'ils ont été présentés par le trésorier municipal.

## 7 Affectation des résultats 2009 pour la Caisse des Écoles et le Budget Principal.

Il est proposé d'affecter le résultat de 1032.00 € de la Caisse des Ecoles au BP 2010 de la Caisse des Écoles et de reporter la somme de 31.343.00 € à l'investissement et 112.200,00 € au fonctionnement du BP 2010.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal approuve les résultats des comptes administratifs de la Caisse des Ecoles et du Budget Principal, ainsi que l'affectation proposée sur les budgets primitifs 2010.

## 8 Présentation du Budget Primitif 2010 - Budget Principal – Caisse des Écoles.

M. GROIZELEAU présente les Budgets Primitifs 2010 pour la Caisse des Ecoles et la Commune.

Les principaux éléments sont repris dans les tableaux ci-après :

Pour la Caisse des Écoles :

<b>BUDGET ECOLES 2010</b>						
	<b>2005</b>	<b>2006</b>	<b>2007</b>	<b>2008</b>	<b>2009</b>	<b>2010</b>
Charges à caractère général	2 959 €	2 424 €	263 €	2 246 €	2 049 €	2 484 €
Autres charges de gestion courante	4 663 €	6 224 €	7 758 €	5 697 €	7 925 €	8 048 €
Depenses imprévues						
<b>TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>7 622 €</b>	<b>8 648 €</b>	<b>8 021 €</b>	<b>7 943 €</b>	<b>9 974 €</b>	<b>10 532 €</b>
Dotations et participations	4 576 €	5 260 €	8 200 €	8 200 €	8 200 €	8 500 €
Produits exceptionnels	646 €	455 €	720 €	834 €	815 €	1 000 €
Resultat reporté	5 334 €	2 934 €	1 €	900 €	1 991 €	1 032 €
<b>TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>10 556 €</b>	<b>8 649 €</b>	<b>8 921 €</b>	<b>9 934 €</b>	<b>11 006 €</b>	<b>10 532 €</b>
<b>EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>2 934 €</b>	<b>1 €</b>	<b>900 €</b>	<b>1 991 €</b>	<b>1 032 €</b>	<b>0 €</b>

BUDGET PRIMITIF 2010							
	2006	2007	2008	2009	2010	ECART	
Charges à caractère général	594 278 €	651 673 €	722 109 €	772 885 €	756 450 €	-16 435 €	
Charges de personnel	1 189 002 €	1 318 840 €	1 240 924 €	1 230 002 €	1 280 100 €	50 098 €	
Autres charges de gestion courante	393 914 €	372 696 €	474 264 €	557 398 €	576 727 €	19 329 €	
Charges financières	55 619 €	69 994 €	75 135 €	73 197 €	71 410 €	-1 787 €	
Charges financières sur exercice antérieur	42 408 €						
Charges exceptionnelles	20 069 €	10 587 €	1 845 €	6 962 €	23 200 €	16 238 €	
Prélèvement loi SRU				7 344 €	0 €	-7 344 €	
Ventes de foncier	0 €	645 000 €	125 000 €				
Depenses imprévues							
<b>TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>2 295 290 €</b>	<b>3 068 790 €</b>	<b>2 639 277 €</b>	<b>2 647 788 €</b>	<b>2 707 887 €</b>	<b>60 099 €</b>	
<b>EXCEDENT ANTERIEUR</b>				127 610 €	112 000 €		
Produits des services	156 439 €	146 249 €	223 473 €	182 766 €	197 000 €	14 234 €	
Impôts et taxes	1 397 049 €	1 420 805 €	1 464 253 €	1 536 740 €	1 608 320 €	71 580 €	
Dotations et participations	813 767 €	847 995 €	889 909 €	863 299 €	874 321 €	11 022 €	
Autres produits de gestion	35 189 €	31 616 €	50 799 €	63 212 €	64 500 €	1 288 €	
Atténuations de charges	37 068 €	110 026 €	73 432 €	89 239 €	95 000 €	5 761 €	
Transfert de charges	0 €	0 €		0 €	0 €		
Produits financiers	445 €	62 €	65 €	71 €			
Travaux en régie	25 422 €	39 263 €	38 107 €	39 871 €	40 000 €	129 €	
Produits exceptionnels	19 363 €	11 974 €	19 813 €	17 367 €	20 000 €	2 633 €	
Ventes de foncier		645 275 €	125 000 €				
<b>TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>2 484 742 €</b>	<b>3 253 265 €</b>	<b>2 884 851 €</b>	<b>2 920 175 €</b>	<b>3 011 141 €</b>	<b>90 966 €</b>	
<b>AUTOFINANCEMENT</b>	<b>189 452 €</b>	<b>184 475 €</b>	<b>245 574 €</b>	<b>272 387 €</b>	<b>303 254 €</b>		
Dotations aux amortissements	85 354 €	100 261 €	110 486 €	128 843 €	105 548 €		
<b>EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>104 098 €</b>	<b>84 214 €</b>	<b>135 088 €</b>	<b>143 544 €</b>	<b>197 706 €</b>		

Pour la Caisse des Ecoles, le budget peut être abondé par un versement des dépenses imprévues du budget principal. Il serait proposé de regrouper tout le scolaire sous un même budget. M. le Maire souhaiterait, pour plus de lisibilité, que toutes les dépenses et recettes relatives aux activités scolaires et parascolaires soient regroupées au sein d'un document unique.

M. PREVELLE rappelle que le sport est un élément d'intégration pour les jeunes. Mais il est nécessaire de mettre en place des contrats d'objectifs et de prendre en charge les jeunes et les milieux difficiles, ce qui nécessite un suivi.

Mme CASSÉ précise que le suivi est assuré auprès de l'Educateur Sportif, de l'Animateur Jeux en Réseaux, et du référent Conseil Municipal Jeunes. Parallèlement, des formations sont prévues, afin de pérenniser le dynamisme de ces actions.

Sur la CAE, M. GROIZELEAU pense que des subventions sont données à des projets locaux, sans véritable logique communautaire ou de territoire.

Mme LEFEBVRE fait part de son désaccord sur la subvention accordée à l'Association des Chasseurs. M. le Maire expose qu'il a déjà rappelé à cette Association, la nécessité de participer à la vie de la Commune. Depuis trois ans, les chasseurs participent activement à la journée de l'Environnement, en nettoyant les forêts.

## 9 Vote des taux communaux 2010.

Pour l'année 2010, il est proposé d'augmenter les taux de la fiscalité locale, tels que présentés dans le tableau suivant, en rappelant qu'une augmentation de :

- 8,9% du Foncier bâti (propriétaires)
- 1,0% de l'habitation (propriétaires résidents, locataires)
- 1,0% du foncier non bâti (propriétaires)

Ne fait pas une augmentation de 8,9% mais :

- 1,0% pour les locataires
- 3,72% pour les propriétaires résidents.

Il ressort des simulations les éléments suivants :

<b>1</b>	<b>Revalorisation des bases forfaitaire +1,2%</b>	<b>34 700 €</b>				
	<b>Les entrants 40 maisons</b>	<b>23 700 €</b>				
<b>2</b>	<b>Reste à trouver</b>					
	<b>Solution 1 DSC- 10%</b>	<b>41 000 €</b>				
	<b>Solution 2 DSC -20%</b>	<b>55 000 €</b>				
	<b>Solution 3 DSC-30%</b>	<b>69 000 €</b>				
<b>3</b>	<b>Proposition</b>					
	<b>Nous pouvons augmenter différemment la taxe foncier bati et les 2 autres taxes</b>					
	<b>il faut obligatoirement augmenter taxe habitation et foncier non bati du meme pourcentage</b>					
	<b>Solution 1</b>					
	<b>Augmentation</b>	<b>41 000 €</b>				
	<b>Taxe Foncier Bati</b>	<b>36 000 €</b>	<b>soit + 8,9%</b>	<b>TAUX APRES</b>	<b>15,03%</b>	
	<b>Taxe Habitation</b>	<b>5 000 €</b>	<b>Soit +1,0%</b>	<b>TAUX APRES</b>	<b>11,27%</b>	
	<b>Taxe Foncier non Bati</b>	<b>200 €</b>	<b>Soit +1,0%</b>	<b>TAUX APRES</b>	<b>81,47%</b>	
	<b>Solution 2</b>					
	<b>Augmentation</b>	<b>55 000 €</b>				
	<b>Taxe Foncier Bati</b>	<b>42 500 €</b>	<b>soit + 10,5%</b>	<b>TAUX APRES</b>	<b>15,25%</b>	
	<b>Taxe Habitation</b>	<b>12 000 €</b>	<b>Soit + 2,3 %</b>	<b>TAUX APRES</b>	<b>11,42%</b>	
	<b>Taxe Foncier non Bati</b>	<b>500 €</b>	<b>Soit + 2,3 %</b>	<b>TAUX APRES</b>	<b>82,60%</b>	

M. PREVELLE souligne que la situation est difficile pour les collectivités locales, avec la réforme de l'Etat et notamment la suppression de la taxe professionnelle ; ainsi que la réforme territoriale avec la réduction des compétences de la Région et du Département, notamment en terme de financements croisés et de mise en œuvre de la clause générale de compétences. L'idéal serait que ces éléments ne soient pas remis en cause. L'autre question repose sur l'arrivée d'une population supplémentaire et la nécessité de mettre en œuvre les moyens pour l'accueillir, avec une réduction des dotations versées par la CAE. Si l'augmentation paraît inéluctable, le niveau ne se justifie pas car certains habitants sont en difficulté et les taux de la taxe d'habitation et du foncier bâti vont encore aggraver cet état de fait.

Une augmentation de 5% aurait certainement suffi si l'on avait réduit les dépenses imprévues et équilibré le budget en augmentant le prix de vente des lots de rue Lucie Aubrac.

M. GROIZELEAU tient à apporter une explication sur cette augmentation de 41 K€ qui permet de ne pas dégrader l'autofinancement actuel et un remboursement du futur pôle Socioculturel. Par ailleurs, les communes devront de plus en plus participer financièrement aux travaux réalisés et en votant ces taux, on peut jouer sur l'avenir. Enfin, il est préférable d'augmenter une fois de manière sensible, au lieu de petites augmentations annuelles successives.

M. COURAGEUX rappelle que la taxe d'habitation prend en charge des exonérations compensées pas l'Etat. Certains habitants ont peu de revenu et d'autres taxes ont fortement augmentées, mettant parfois en péril le budget des ménages. De toute façon, la taxe ménage communautaire sera instituée en 2011 et viendra encore alourdir la facture fiscale.

M. PREVELLE souligne que la CAE offre de nombreux services.

Mlle BROUSSE regrette pour sa part, que les communes bénéficiant de dotation de la CAE ne les utilisent pas.

M. PREVELLE ajoute que les communes ne sont pas toutes dans les mêmes positions et n'offrent pas toutes les mêmes services. Sur la voirie, certaines communes ont demandé des travaux qui n'étaient pas forcément nécessaires.

M. GROIZELEAU fait un parallèle avec les fonds de concours qui sont utilisés pour tout et pour rien.

M. PREVELLE fait remarquer que la Commune doit faire des efforts de gestion.

M. le Maire répond que la fixation des taux a fait l'objet d'importantes discussions entre la majorité et la minorité au sein de la Commission des Finances.

Concernant le prix de vente des terrains de la rue Lucie Aubrac, il est proposé 80€ par m<sup>2</sup>. Toutefois, considérant que la Communauté d'Agglomération négocie entre 60 et 102€ HT par m<sup>2</sup> et au regard des prix pratiqués sur notre territoire, il est proposé un prix de 80€ HT soit 95€ TTC.

Cette proposition est adoptée à la majorité, Mlle BROUSSE s'étant abstenue.

Après en avoir délibéré, à la majorité, le Conseil Municipal décide de fixer les taux de la fiscalité communale, tels qu'ils sont présentés ci-après, M. PREVELLE, Mme LEFEBVRE, M. COURAGEUX, Mlle BROUSSE, Mme LEBAUT et M. PASSELANDE, s'étant abstenus.

## 10 Vote des tarifs communaux 2010.

L'augmentation serait de 2 % pour toutes les prestations. Pour mémoire, en 2009, seuls les tarifs s'adressant aux habitants hors commune avaient été augmentés.

Les nouveaux tarifs soumis à l'approbation du Conseil Municipal pourraient être les suivants :

Cantine scolaire

Catégorie	Tarif 2009	Tarif 2010
Quotient inférieur à 304.90 €	1.99 €	<b>2.03 €</b>
Quotient entre 304.91 & 609,00 €	2.70 €	<b>2.75 €</b>
Quotient supérieur à 609.00 €	3.20 €	<b>3.26 €</b>
Hors Commune	4.65 €	<b>4.85 €</b>

Vacation funéraire – Délibération du 16 février 2009

Catégorie	Tarif 2009	Tarif 2010
Semaine	25 €	25 €
Week-end	50 €	50 €

Salle des Fêtes

(le chiffre de gauche correspond au tarif 2009 pour mémoire, celui de droite au tarif proposé pour 2010)

	Habitants Communes		Habitants hors commune	
	Semaine	Week-end	Semaine	Week-end
<b>Repas</b>				
Sans vaisselle	169 € 172 €	237 € 242 €	344 € 350 €	480 € 490 €

Avec vaisselle	218 €222 €	337 €344 €	446 €455 €	686 €700 €
<b>Cérémonies</b>				
Spectacles	169 €172 €	254 €259 €	337 €344 €	515 €525 €
Expositions				
Conférences	101 €103 €		203 €207 €	
Vins d'honneur				
Bals sur invitation	218 €222 €	337 €344 €	437 €446 €	686 €700 €
Expositions ventes	286 €292 €	456 €465 €	564 €575 €	927 €945 €
<b>Frais de casse</b>				
Vaisselle, assiettes	Prix de remplacement		Prix de remplacement	
verres, coupes	à neuf		à neuf	
<b>Mobilier</b>	Idem		Idem	
<b>Caution</b>				
Matériel	350 €	350 €	350 €	350 €
Vaisselle	150 €	150 €	150 €	150 €

Salle des associations :

Grande salle 100 €  
 Petite salle 50 €  
 Les deux 140 €  
 Demi-tarif les jours de semaine  
 Caution 300 €

Vente de bois 30,00 €(29,60 €en 2009)

Fourrière animale 5 €/jour

Délivrance des copies de documents administratifs, tarifs encadrés par l'arrêté ministériel du 1<sup>er</sup> octobre 2001 :

Photocopie A4 : 0.18 €  
 Photocopie A3 : 0.36 €  
 Disquette : 1.83 €  
 CD Rom : 2.75 €

Après en avoir délibéré à la majorité, moins l'abstention de Mlle BROUSSE, le Conseil Municipal adopte les propositions de tarifs communaux pour l'année 2010.

## 11 Vote des subventions 2010.

SUBVENTION MUNICIPALE								
	2006	2007	2008	TAUX	2009	TAUX	2010	TAUX
<b>ASSOCIATIONS</b>								
SENTIER	71 295 €	73 100 €	74 600 €	2,05%	77 000 €	3,22%	79 600 €	3,38%
ANCIENS	3 020 €	3 100 €	3 165 €	2,10%	3 265 €	3,16%	3 373 €	3,31%
FETES	3 525 €	3 615 €	3 700 €	2,35%	3 815 €	3,11%	3 942 €	3,33%
PAROISSE	840 €	861 €	880 €	2,21%	907 €	3,07%	937 €	3,31%
SPORTS	27 500 €	28 200 €	29 000 €	2,84%	30 000 €	3,45%	31 000 €	3,33%
BENEVOLES	550 €	564 €	575 €	1,95%	600 €	4,35%	620 €	3,33%
KARATE			500 €		515 €	3,00%	532 €	3,30%
COOL EURE					515 €		532 €	3,30%
VIEUX PISTONS							532 €	
<b>AUTRES</b>								
mutuelle nationale territoriale	152 €	152 €	152 €	0,00%	152 €	0,00%	152 €	0,00%
prévention routière	200 €	200 €	200 €	0,00%	200 €	0,00%	200 €	0,00%
chasseurs	118 €	118 €	120 €	1,69%	124 €	3,33%	128 €	3,23%
secours populaire	0 €	0 €	0 €		0 €			
Fondation B Bardot					100 €			
<b>S/TOTAL</b>	<b>107 200 €</b>	<b>109 910 €</b>	<b>112 892 €</b>	<b>2,71%</b>	<b>117 193 €</b>	<b>3,81%</b>	<b>121 548 €</b>	<b>3,72%</b>
<b>COMMUNE</b>								
<i>Conseil municipal jeune</i>					0 €		4 000 €	
Ecoles	5 260 €	8 200 €	8 200 €	0,00%	8 200 €		8 500 €	
CCAS	6 600 €	9 000 €	9 000 €	0,00%	9 000 €		9 000 €	
CDL et LJ	49 750 €	21 750 €	120 310 €		190 000 €	57,93%	190 000 €	0,00%
Foulées nocturnes							2 000 €	
<b>S/TOTAL</b>	<b>61 610 €</b>	<b>38 950 €</b>	<b>137 510 €</b>	<b>253,04%</b>	<b>207 200 €</b>	<b>50,68%</b>	<b>213 500 €</b>	<b>3,04%</b>
<b>TOTAL</b>	<b>168 810 €</b>	<b>148 860 €</b>	<b>250 402 €</b>	<b>68,21%</b>	<b>324 393 €</b>	<b>29,55%</b>	<b>335 048 €</b>	<b>3,28%</b>

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal approuve les subventions aux associations pour l'année 2010.

## 12 Vote des subventions 2010 aux établissements scolaires.

Pour le fonctionnement courant des écoles et pour les participations communales aux activités scolaires 2010 - 2011, il est proposé d'allouer les sommes suivantes, par enfant, à savoir :

Fournitures scolaires	44 €
Voyages scolaires	10 €
Projets pédagogiques	9 €

Pour les photocopies, il est proposé d'allouer 60.000 copies par groupe scolaire.

Pour les animations sportives ou culturelles, la dotation communale serait de 1010 € pour la Primaire Leforestier et 765 € pour la Primaire Marie Laurencin.

La participation communale aux classes de neige serait reconduite à hauteur de 130 € par élève auxquels s'ajoutent les 90 € alloués par le Conseil Général de l'Eure.

Enfin, une somme de 153 € par groupe scolaire irait au renouvellement de livres des bibliothèques internes.

Ces sommes restent inchangées par rapport à 2009-2011.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal approuve les subventions aux établissements scolaires pour l'année 2010.

### **13 Recours à l'emprunt pour les investissements courants – Principe**

Pour les investissements courants, il est proposé de recourir à un emprunt de 170 K€ sur 15 ou 20 ans. Les organismes prêteurs seront consultés.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, M. le Maire est autorisé à prospecter et à négocier au mieux des intérêts de la Commune.

### **14 Vote du Budget Primitif 2009 - Budget Principal – Caisse des Écoles.**

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité le Budget Primitif 2010 de la Caisse des Ecoles et à la majorité le Budget Primitif de la Commune, M. PREVELLE, Mme LEFEBVRE, M. COURAGEUX, Mlle BROUSSE, Mme LEBAULT et M. PASSELANDE, s'étant abstenus.

### **15 Maintien de la ligne de trésorerie votée en 2009.**

Par délibération du 15 avril 2008, le Conseil Municipal avait prorogé la ligne de trésorerie ouverte en 2006. Il est proposé de la reconduire sur l'exercice 2009 pour un montant de 800.000 €

Pour mémoire les conditions de la Caisse d'Épargne sont un T4M + une marge de 0.05 %. Les frais s'élèvent à 150 €

### **16 Personnel – Réduction du temps de travail**

Un adjoint administratif sollicite la possibilité de prendre un poste sur une autre commune à temps non complet.

La Commune ne voyant pas d'inconvénient à cette opportunité de rapprochement géographique, il est nécessaire de procéder à la réduction du temps de travail d'un poste ouvert dans les effectifs.

Considérant la demande d'un agent visant à la réduction de son temps de travail,

Considérant l'avis du Comité Technique Paritaire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve la réduction de la durée hebdomadaire de service d'un emploi d'adjoint administratif de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet et de le porter à 14 heures par semaine à compter du 1<sup>er</sup> mai 2010.

### **17 Informations.**

- Samedi 3 avril à 14 h, séance de rollers dans la cour de l'école Leforestier.
- Le 13 avril : tournoi de basket.
- Du 15 au 17 avril : stage multisports.
- Pour la semaine du développement durable, une exposition aura lieu en mairie sur le thème des jardins, ce que l'on y cultive, les jardins familiaux. Une autre exposition portera sur la future zone du Vallon Fleuri.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 heures 05.

La Secrétaire de Séance,

Le Maire,

Geneviève T'HOOFT

Serge BONTEMPS